

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

BULLETIN

Paroles de Mgr l'archevêque d'Aix

A SES JUGES

Cour d'appel de Paris

A la demande de plusieurs personnes nous reproduisons, au lieu du bulletin ordinaire le discours prononcé par Mgr Gouthersoulard devant ses Juges.

Tous voudront conserver ces paroles d'un évêque persécuté, tellement elles sont dignes, énergiques et patriotiques.

Le rédacteur de la partie légale publie plus loin quelques notes sur ce procès destiné à prendre rang parmi les causes célèbres.

Un ancien curé, devenu archevêque, qui pendant vingt-deux ans n'a parlé qu'à des ouvriers et à leurs enfants pour leur apprendre à aimer Dieu et la France, pourrait être intimidé devant des juges, qu'il n'avait jamais vus sur leurs sièges ni de près ni de loin. Heureusement il n'en est rien. Dieu m'a promis pour le moment actuel son assistance spéciale. J'ai, de plus, le témoignage de ma conscience, qui me dit que j'ai fait mon devoir et usé de mon droit.

Je professe un grand respect pour la justice, qui est, après la religion, le fondement solide des Etats ; je ne doute pas que vous ne la rendiez avec lumière et indépendance.

Il m'en coûterait de me soumettre à l'humiliation imméritée de l'interrogatoire du prévenu ; je suis tout prêt à vous fournir respectueusement les loyales et libres explications de l'évêque.

Dans l'ancien régime, alors que le clergé était un ordre privilégié, qu'il existait une religion d'Etat, et que le roi était l'évêque extérieur : alors que, d'autre part, le Pape, souverain spirituel et temporel en même temps, avait une armée et faisait des alliances, il était interdit aux évêques français de se rendre à Rome sans autorisation.

Dès que l'Etat a été sécularisé et que le rapport intime entre lui et l'Eglise a été rompu, les évêques ont refusé de subir une servitude qui n'avait plus ni prétexte ni compensation. Ils l'ont considérée comme intolérable, le jour où le Pape, dépouillé d'un patrimoine protecteur, s'est vu constamment sous la menace d'un coup de force des émeutiers garibaldiens, mal comprimés ou secrètement encouragés, et par là même a été réduit à l'état d'auguste captif, sans autre soutien humain que les empressements affectueux de ses enfants et de ses frères dans l'épiscopat.

Chaque fois qu'un ministre du régime nouveau a exhumé la prohibition de l'ancien régime, l'épiscopat, sans se troubler, n'a tenu aucun compte de cette fantaisie archaïque et toujours éphémère.

Les circonstances exceptionnelles dans lesquelles elle s'est produite cette fois ne nous permettaient pas de nous en tenir à l'indifférence habituelle.

Des ouvriers et des jeunes gens avaient organisé des pèlerinages pieux : tout s'y était passé à merveille. Les fêtes de la basilique de Saint-Pierre, remplie de quatre-vingt-dix mille catholiques, le 29 septembre, avaient été d'une grandeur et d'une majesté inoubliables. Nos admirables pèlerins et nos nombreux et ardents jeunes gens, avec plusieurs de leurs bannières aux couleurs de la France, s'étaient montrés partout d'une réserve et d'une tenue exemplaires.

Soudain le bruit se répand qu'un jeune homme, resté introuvable, a écrit, au Panthéon, sur un registre déposé près du tombeau de Victor-Emmanuel. Quoi donc ? Il a écrit : *Vive le Pape !* Et quand même il en serait ainsi, en quoi ces mots : *Vive le Pape !* sont-ils séditionnels dans un pays dont la loi constitutionnelle déclare la religion catholique religion de l'Etat, et qui semble ne rien tant désirer qu'une réconciliation avec la Papauté ? En quoi le cri *Vive le Pape !* est-il répréhensible dans la ville des Papes ?

Sur cette rumeur répandue partout en un clin d'œil, bon nombre de pèlerins sont frappés, insultés ; quelques-uns sont traînés en prison. Tous sont menacés et le cri : *À bas la France ! vive Sedan ! à bas le Pape ! mort aux Français !* court d'un bout de l'Italie à l'autre.

Mais ce qui se passe en ce même moment en France est plus surprenant encore. Au lieu de faire une enquête sur l'événement, au lieu d'interroger et de contrôler les assertions, le ministre des cultes lance une circulaire blessante pour les évêques, qu'il rappelle au patriotisme et à la prudence, comme s'ils avaient oublié leur patriotisme et leur prudence habituelle, et il insinue que les pèlerinages ont perdu leur caractère religieux. Ainsi il paraît prendre parti contre les victimes, et atténuer, sinon justifier, l'insulte italienne.

Il m'a semblé que cet acte exigeait de l'archevêque d'Aix, un des guides et un des témoins du pèlerinage, une protestation publique, et comme je sais, selon la parole de l'abbé de Rancé, que *les manières languissantes ne persuadent pas*, j'ai employé dans cette protestation toute la vigueur permise.

Voilà toute l'explication de ma lettre. On a feint d'y trouver un

délit méprisable qui ne s'y trouve pas, au lieu du blâme sévère qui s'y trouve.

Me défendrai-je contre le délit méprisable ? M'abaisserai-je à démontrer que je n'ai jamais songé à *outrager l'honneur et la délicatesse de M. Fallières* ? non, je ne le ferai pas.

Il n'y a ici d'outragé que moi, à qui on prête une intention basse contre laquelle protestent et mon caractère, et ma longue carrière, dans laquelle il n'y a jamais eu un mot d'outrage, contre qui que ce soit, grand ou petit.

Quant au blâme sévère, je le maintiens et je le renouvelle : il était dans mon droit et dans mon devoir. Si cela vaut un châtement, vous pouvez me l'infliger, je le mérite.

Après avoir posé en maxime que le cléricalisme, c'est-à-dire la religion catholique, est l'ennemi ;

Après avoir, comme conséquence de ce point de départ, virtuellement brisé le Concordat, en rendant facultative, par la suppression des traitements ecclésiastiques, une indemnité stipulée comme absolument obligatoire par la signature du Pape et de la France ;

Après avoir dispersé les congrégations vouées à l'enseignement, à la prédication, au soulagement des pauvres, des malades, des infirmes, des vieillards, des orphelins ; après les avoir écrasées d'un impôt inique, véritable confiscation légale ;

Après avoir tenté de compromettre le recrutement du clergé par une loi militaire inutile à la défense du pays.

Après avoir chassé Dieu de l'école, de l'hôpital, des institutions, de l'âme du peuple, et même de l'âme de l'enfant à la salle d'asile, tout à coup on paraît se raviser et on prononce le beau mot d'apaisement !

L'apaisement, nous le désirons plus que personne : nous en fûmes toujours les apôtres et les messagers ; nous sommes disposés à lui faire tous les sacrifices compatibles avec notre honneur et notre conscience. Mais on n'en veut pas.

Pour avoir un prétexte de nous faire la guerre et rester seuls à la tête des affaires de la France, les ennemis de l'Eglise nous représentent comme des irréconciliables systématiques ; ils savent très bien qu'ils nous calomnient.

Au nom de l'enseignement catholique de tous les siècles, renouvelé vingt fois dans les immortelles encycliques de Léon XIII, très grand théologien et très grand philosophe, je leur répète que l'Eglise catholique constituée en vue des destinées éternelles de l'homme, ne poursuit aucun gouvernement de son antipathie systématique, pas plus qu'elle ne s'inféode à aucun. Elle n'en condamne aucun à cause de sa forme ; elle ne repousse que ceux-là seulement, quel que soit leur nom, républicain ou monarchique, qui s'opposent par des lois iniques à l'accomplissement intégral de sa mission divine.

Est-ce que vous croyez que nous serions restés muets devant un roi ou un empereur qui nous aurait *laïcisés, expulsés, épurés, casernés* sans profit pour le pays, *écrasés* par des impôts injustes qui sont la ruine et la mort à brève échéance et sans bruit ?

Nous aurions emprunté le langage de Bossuet au plus absolu des rois, et nous aurions dit avec lui à ces potentats : *Plutôt que de déshonorer notre ministère, nous y mettrons notre tête.*

Soumis en bons citoyens à la Constitution de notre pays, nous souhaitons un apaisement loyal, nous nous en montrerons reconnaissants, et nous y travaillerons de tout notre cœur.

Mais l'apaisement dont on nous entretient est d'une nature toute particulière ; il consiste à ce que nous acceptions, souriants et satisfaits, les coups que depuis longtemps on nous prodigue, et ceux qu'on nous promet.

Cet apaisement serait notre avilissement. La tactique est habile, car on sait que la persécution grandit et que l'avilissement tue.

Nous ne permettrons pas qu'on nous avilisse, et on sera forcé de nous persécuter en face, ouvertement, non plus à la Julien l'Apostat.

Quant un gouvernement commet l'erreur de demander un service à la justice, elle a la grandeur de répondre par un arrêt : c'est un arrêt que vous allez prononcer. Le service, il n'est au pouvoir de personne de le rendre.

Un évêque ne se condamne pas au silence par la crainte du péril.

Non, je ne suis pas un insulteur ; je laisse ce vil métier à d'autres, qui en ont abusé à mon égard. Je les domine de très haut, puisque je leur pardonne dans le passé, dans le présent et dans l'avenir. Ils n'auront que cette réponse ; c'est la réponse du Maître crucifié que j'adore.

Ah ! ce n'est pas moi qui diminuerai le respect. Il s'en va de partout, mais il restera toujours dans le cœur des évêques et dans l'Eglise catholique qui en est l'impérissable école.

Vous en avez si grand besoin : on vous en donne si peu ! Il n'y a rien à vous faire perdre.

Je finis : je suis accusé parce que j'ai défendu ma religion outragée dans son premier représentant par le cri : *A bas le Pape !*

Je suis accusé parce que j'ai défendu mon pays, outragé dans mes diocésains, mes compatriotes, par le cri : *Vive Sédan ! mort aux Français !*

Mon langage qu'on incrimine m'a valu déjà les suffrages de l'épiscopat, et d'innombrables témoignages d'estime, de sympathie, de reconnaissance, qui me sont venus de tous côtés, mais surtout de notre très noble nation, comme l'appelle Léon XIII, de cette nation qui répond toujours quand on parle aux sentiments naturellement chrétiens et patriotiques de sa grande âme.

Ma lettre très française et très épiscopale, et ces poursuites très peu françaises, m'attirent un honneur que je ne mérite nullement, et dont mes vénérés collègues dans l'épiscopat sont saintement jaloux : l'honneur incomparable d'être un évêque confesseur de sa foi, et un Français confesseur de son patriotisme.

Je n'ai plus rien à dire.

LES CONSTITUTIONS DU CONCILE DU VATICAN

(suite)

CONSTITUTION *DEI FILIUS*

CHAPITRE PREMIER

La foi de l'Église en l'immensité et en l'incompréhensibilité de Dieu.

“ La Sainte..... Église croit et confesse qu'il existe un seul vrai Dieu.....
immense, incompréhensible (1).”

La définition du Concile du Vatican sur l'immensité et l'incompréhensibilité de Dieu renouvelle celle du quatrième Concile de Latran, sans y rien ajouter. Les deux Conciles se contentent d'affirmer la foi de l'Église en l'immensité et en l'incompréhensibilité de Dieu, sans expliquer en quoi consistent ces deux attributs.

Nous devons donc chercher dans la tradition de l'Église comment elle les entend et ce qui est de foi catholique à leur égard ; car il est évident que les deux Conciles ont donné aux termes qu'ils employent le sens dans lequel les théologiens les comprennent et les expliquent.

I.—IMMENSITÉ DE DIEU.

Ouvrons donc les traités des théologiens. Ils nous diront tous que l'immensité de Dieu est l'attribut, en vertu duquel il est nécessairement présent partout ; celui, par conséquent, en vertu duquel il ne peut exister ni créature, ni lieu, ni espace auquel Dieu ne soit présent.

La plupart (S. Thomas, I *Sent.* dist. 37, q. 1, a. 2 ; — *Sum. théol.*, 1, q. 8, a. 3) ajoutant que Dieu est présent aux créatures de trois façons principales : 1^o par sa *puissance* qui produit et tient sous sa dépendance toute activité créée ; 2^o par sa *présence* qui met à nu sous son regard tout ce qui existe ; 3^o par son *essence* et sa *substance* qui, étant nécessaire et infinie, se trouve nécessairement toute entière en tout lieu. Mais la première et la seconde manière dont Dieu est ainsi présent à tous les êtres ne diffèrent pas de sa toute-puissance et de sa science infinie. Aussi ce qui fait de l'immensité de Dieu un attribut distinct, ce qui la constitue à proprement parler, c'est qu'il faut que la *substance* divine soit partout.

Cette immensité ne consiste pas simplement dans la présence de Dieu en tous lieux ; autrement l'immensité n'aurait pas été en Dieu avant la création et elle aurait pu, avec un autre ordre de choses, se trouver dans un esprit créé qui animerait tout l'univers. Elle consiste dans la nécessité que Dieu soit partout où des créatures existeront. Cette nécessité était en Dieu avant qu'il créât aucun être et qu'il existât aucun espace, comme l'éternité était en Dieu avant qu'il y eût aucune créature et aucune durée successive. Cette nécessité ne peut appartenir qu'à Dieu ; car, alors même qu'un esprit serait présent partout et aurait l'ubiquité, Dieu pourrait, à son gré, créer d'autres mondes où cet esprit ne serait pas ; il faut au contraire que Dieu soit dans tous les mondes qu'il créera. L'immensité est donc bien un attribut qui entre dans la constitution de l'essence divine et qui lui appartient exclusivement.

(1) Sancta Catholica Apostolica Romana Ecclesia credit et confitetur unum esse Deum verum et vivum..... *immensum, incomprehensibilem.*

Comme l'essence de Dieu est spirituelle et indivisible, il faut aussi qu'elle soit présente toute entière à chaque créature et à chaque lieu. Ne nous imaginons donc point que la substance de Dieu se développe dans les espaces pour les remplir de ses diverses parties, comme notre corps remplit de sa tête, de sa poitrine et de ses bras le lieu qu'il occupe. Non, Dieu est dans chaque lieu de l'espace à la manière des esprits ; il est tout entier dans chaque lieu, sans se diviser, ni se multiplier.

Ceux qui pensent que Dieu n'est point présent partout d'une présence corporelle sont donc dans le vrai. Il est par conséquent inutile de remarquer avec Petau (*de Deo*, lib. III. cap. VII, n° 5) qu'ils ne disent rien de contraire à la définition du concile de Latran, ni à celle du concile du Vatican. Ce qui a été défini par ces conciles, ce qui est de foi catholique, c'est que la substance de Dieu est et doit être toute entière présente à toute créature et à tout lieu existant. C'est, en effet, ce qu'exprime l'immensité, telle qu'elle est entendue unanimement de l'Eglise.

II.—INCOMPRÉHENSIBILITÉ DE DIEU.

Le dogme de l'incompréhensibilité de Dieu est un de ceux dont l'explication approfondie divise le plus les théologiens, à cause des mystères qu'il renferme. Cependant il est plus difficile encore d'en parler en français qu'en latin ; et cela parce que, dans le langage usuel, nos mots français *comprendre* et *incompréhensible* n'ont pas tout à fait la même signification que les mots *comprehendere* et *incomprehensibilis* dans le latin des théologiens et des conciles de Latran et du Vatican.

Pris dans son acception courante, notre verbe français *comprendre* traduit le mot latin *intelligere* ; il exprime l'acte d'intelligence par lequel nous nous rendons compte de quelque chose. Aussi la langue française appelle-t-elle *incompréhensible* ou impossible à comprendre, ce dont on ne comprend rien. Notre mot *incompréhensible* est donc synonyme du mot *inintelligible*, avec cette seule différence que l'on traite d'*inintelligible* ce qui ne se comprend point à cause de l'obscurité de l'objet ; tandis qu'on nomme *incompréhensible* ce qui ne se comprend point, soit à cause de l'obscurité de l'objet, soit à cause de la faiblesse de l'intelligence qui cherche à comprendre.

Le mot latin *comprehendere* des théologiens à une autre acception. Il exprime l'action de prendre possession, ou plutôt d'être en possession d'un objet. Aussi la possession de la béatitude du ciel est-elle appelée *comprehensio*, par comparaison avec l'espérance que nous avons d'arriver au ciel avant de le posséder. Quand on l'a appliqué à l'intelligence de l'infinie perfection de Dieu, le terme théologique *comprehensio* a donc exprimé naturellement la pleine possession ou la pleine intellection de cette infinie perfection. Cette pleine intellection ne peut être que le fait d'une intelligence infinie. Elle ne peut donc être en aucune créature. C'est ce que les théologiens affirment en disant que Dieu est *incomprehensibilis*. Ce qui signifie que Dieu est un objet dont la pleine intellection (*comprehensio*) est impossible à aucune créature.

Comme notre constitution du Concile du Vatican est formulée en latin théologique, en appelant Dieu *incomprehensibilis*, elle a donc défini que la nature de Dieu ne peut être comprise pleinement.

L'*incompréhensibilité* de Dieu qui nous occupe consiste par conséquent en ce qu'il ne peut être *pleinement compris* par aucun autre que lui-même.

Nous ne disons pas qu'elle consiste en ce qu'il ne peut être compris comme il se comprend lui-même ; car autrement tous les êtres seraient incompréhensibles, attendu que tous sont compris par Dieu d'une manière qui dépasse infiniment la nôtre. Nous disons qu'elle consiste en ce que Dieu ne peut être *compris pleinement* ; et l'incompréhensibilité ainsi définie est un attribut qui ne peut appartenir qu'à Dieu ; car il n'est point de créature qui ne puisse être comprise pleinement par une intelligence finie plus parfaite qu'elle. Pour Dieu, son infinie perfection le met au-dessus de la pleine intellection d'aucune créature existante ou possible.

L'incompréhensibilité ainsi entendue est également un attribut absolu qui appartient à Dieu, indépendamment de l'existence d'aucune intelligence finie. Cela n'est pas moins évident. C'est pour cela qu'à la suite de toute la tradition les Conciles de Latran et du Vatican ont placé l'incompréhensibilité, avec l'éternité, l'immensité et l'infinité, parmi les attributs distinctifs et constitutifs de la nature divine.

Cette incompréhensibilité exprime plusieurs vérités que nous allons parcourir successivement, pour apprécier si ces vérités sont de foi catholique en vertu des définitions de Latran et du Vatican, interprétées d'après l'enseignement commun de l'Église.

Une première vérité que l'incompréhensibilité divine renferme, c'est que l'essence de Dieu ne peut être comprise par l'homme, tel qu'il existe ici-bas avec ses lumières naturelles. De l'avis de tous les théologiens, la définition de l'incompréhensibilité de Dieu suffirait à ranger cette première vérité parmi les dogmes de foi catholique.

Vasquez (in 1, D. 52, n. 10) et quelques autres théologiens, au nombre desquels le P. Casajoana (*de Deo*, n. 76), range Arriaga et Merati, ont réduit à ce seul point ce qui est défini sur l'incompréhensibilité ; mais la masse des auteurs (voir Suarez *de Deo*, lib. 2, cap. 5) enseignent qu'il est en même temps défini, et par conséquent de foi catholique, que la pleine intellection de Dieu est impossible à toute créature laissée à ses seules forces naturelles. C'est en effet, à tout le moins le sens donné au mot *incompréhensible* par toute la tradition et par nos conciles.

Mais notre définition condamne-t-elle ceux qui soutiendraient que la *compréhension*..... ou pleine intellection de Dieu peut être donnée surnaturellement à une créature avec la vision béatifique ? En fait tous les théologiens enseignent qu'aucun bienheureux n'a reçu cette pleine intellection, et que la divine humanité de Jésus-Christ elle-même ne la possède point. Cela rend insoutenable, le sentiment que nous venons d'indiquer. Mais on peut demander pourtant si ce sentiment est hérétique, en vertu de la définition de l'incompréhensibilité de Dieu. Les théologiens qui se sont po-

sés cette question, ne la résolvent point dans le même sens. Cependant, la plupart estiment qu'il serait contraire à la définition de Latran de penser qu'il est possible qu'aucune créature soit élevée surnaturellement jusqu'à la *compréhension* de Dieu. C'est bien, en effet, ce que paraissent exprimer les définitions de Latran et du Vatican, puisqu'elles présentent l'incompréhensibilité de Dieu comme tenant à une perfection aussi incommunicable que son immensité et son infinité.

Nous avons indiqué en quoi consiste l'incompréhensibilité de Dieu et ce qui a été défini à ce sujet par notre concile. Notre tâche semblerait donc terminée. Cependant nous avons laissé de côté une question qu'il faut résoudre pour bien entendre l'incompréhensibilité de Dieu.

Voici cette question. On explique ordinairement la vision béatifique du ciel par comparaison avec notre connaissance naturelle de Dieu. Sur la terre, dit-on, nous n'arrivons à concevoir Dieu que par analogie avec les créatures. Aussi, comme Dieu est infiniment au-dessus de ces créatures, nous est-il impossible de nous rendre compte ici-bas de son essence et de ses attributs. Mais, il n'en est plus de même dans le ciel pour les bienheureux. La vision béatifique est, en effet, un acte d'intelligence par lequel ils connaissent l'essence de Dieu en elle-même et comme il la connaît, un acte par lequel ils voient ce qui est nécessairement en Dieu, par lequel ils entendent clairement ce qui pour nous ici-bas est mystère dans son essence, dans ses attributs, dans sa trinité. La vision intuitive du ciel comparée à notre connaissance naturelle de la terre nous apparaît donc comme une véritable intelligence de l'essence de Dieu, et tel est bien en effet son caractère. Mais, s'il en est ainsi, en quoi consisterait la *compréhension* de Dieu et comment diffère-t-elle de la vision intuitive ? Voilà la question qu'il nous faut résoudre.

Nous avons dans ce qui précède les éléments de sa solution. La vision intuitive nous donnera une véritable intelligence de l'essence de Dieu, tandis que la *compréhension* consisterait dans la pleine et infinie intelligence de cette essence.

Mais une autre question se pose. Si nous comparons la *compréhension* que Dieu a de son essence à la vision intuitive qui nous en sera donnée, d'où faudra-t-il faire dériver la plénitude de cette *compréhension*, ou plutôt comment faut-il expliquer que notre vision intuitive de Dieu n'ira pas jusqu'à cette plénitude ? Ce sera certainement parce que nous ne connaissons point en Dieu tout ce qu'il y voit lui-même, et ce sera en même temps parce que notre intelligence finie sera impuissante à le comprendre avec une intensité infinie. Ce sera donc à la fois par défaut d'étendue et par défaut d'intensité qu'il faut chercher la raison fondamentale des limites de la vision intuitive ?

Les théologiens ne s'accordent par sur ce point. Nous renvoyons nos lecteurs à Suarez (*in 3 p.*, d. xxvi, sect. I et *de Deo*, lib. 2, c. 19 et 22) et parmi les contemporains, à Franzelin (*de Deo*, th. xviii), qui la place dans le défaut d'intensité et à Casajoana (*de Deo*, n. 77 85) qui la place, au contraire, dans le défaut d'étendue.

(à suivre.)

J. M. VACANT, Professeur de théologie.

PRONES LITURGIQUES

VINGT-NEUVIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE

- I. Communion du prêtre. Réception du corps de Notre-Seigneur et prières qui la précèdent. — II. Réception du sang de Notre-Seigneur et prières qui la précèdent. — Ablution et prières qui l'accompagnent. *Quod ore sumpsimus — Corpus tuum*, etc.

I. Il est temps maintenant de consommer la victime, de se nourrir de la chair de l'Agneau sans tache, immolé pour notre salut. " Prenez et mangez, a dit Notre-Seigneur ; ma chair est une nourriture et mon sang un breuvage. — Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous. "

C'est le moment pour le prêtre de se rendre à l'invitation du Sauveur et d'accomplir le précepte qu'il en a reçu. L'âme pas plus que le corps ne peut vivre sans une nourriture. Or, la nourriture de l'âme, c'est le pain eucharistique. Le prêtre, préparé par les oraisons qu'il vient de réciter, tombe à genoux devant l'hostie sainte, abaisse en sa présence toutes les puissances de son être, son corps, son esprit, son cœur, son âme ; et, avant de manger la chair du Sauveur, l'adore profondément. Puis, s'animant à la confiance et à l'amour, il dit : *Panem caelestem accipiam et nomen Domini invocabo*. " Je prendrai le pain céleste et j'invoquerai le nom du Seigneur. " " J'ai désiré du plus vif désir de manger cette Pâque avec vous, avant de souffrir, " avait dit Jésus-Christ à la dernière cène. Au désir enflammé de Jésus-Christ, répond, vous le voyez, la sainte impatience du prêtre.

En disant ces mots : *Panem caelestem*, etc., le célébrant prend respectueusement de la main droite les deux parties de l'hostie et les réunit, comme si elle n'avait pas été rompue, entre les doigts de la main gauche et au-dessus de la patène.

Mais au moment de porter à sa bouche le pain sacré, au moment de le déposer sur ses lèvres, il s'arrête comme incertain entre la crainte et l'espérance. Le souvenir de ses péchés lui revient en mémoire. Il songe à son indignité, il mesure la distance infinie qui sépare la créature de son Créateur, le pécheur, du Dieu de toute sainteté, et sachant que les anges eux-mêmes ne sont pas purs devant le Très-Haut, il emprunte au Centurion ces paroles pleines d'humilité, qui firent en quelque sorte violence à Jésus et valurent à l'officier romain l'admiration de Celui dont il implorait la miséricorde.

" *Domine non sum dignus*, Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez sous mon toit, mais dites une seule parole et mon âme sera guérie. "

En disant ces mots, le prêtre se frappe la poitrine comme pour s'accuser, comme pour se punir ; et trois fois il répète la même déclaration, le même aveu de son indignité, et trois

fois il frappe sa poitrine. Jésus-Christ pourrait-il bien être insensible à ces témoignages réitérés d'un repentir si humble? Ne jettera-t-il pas sur son pieux sacrificateur un regard compatissant, tel que celui qu'il fit tomber sur Pierre coupable et repentant, et qui ouvrit dans le cœur de l'apôtre une source intarissable de larmes? Lui qui guérit l'hémorroïsse par le seul attouchement de sa robe, ne guérira-t-il pas le prêtre aussi de son infirmité spirituelle par l'attouchement de son corps divin?

Trois sortes d'indignités dont nous sommes atteints répondent aux trois protestations du prêtre et aux trois percussions de sa poitrine pénitente : indignité de l'homme animal et terrestre, livré à tous les péchés des sens ; indignité de l'homme raisonnable et social, qui dans la vie civile et dans ses rapports avec ses semblables a si souvent blessé la justice et la charité ; indignité de l'homme spirituel et intérieur, qui a si souvent caché au dedans de lui-même des pensées d'orgueil, de présomption, d'envie, de haine et d'ambition!

Domine non sum dignus. Ah ! nous ne saurions trop le dire, surtout nous ne saurions le dire avec un sentiment trop vif et trop profond de nos misères et de notre faiblesse.

Mais enfin rassuré par le souvenir de la miséricorde divine, et se rappelant le précepte formel que Jésus-Christ nous a fait de le recevoir, le prêtre s'enhardit, et prenant la sainte hostie de la main droite, il trace avec elle un signe de croix, et dit : *Corpus Domini nostri Jesu Christi custodiat animam meam in vitam æternam. Amen.* Que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ garde mon âme pour la vie éternelle. Ainsi soit-il.

« Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang, avait dit Jésus-Christ, a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour.

C'est à cette promesse du Sauveur que font allusion les paroles du prêtre. Oui, pieux et humble sacrificateur, le corps que tu reçois ne peut que garder ton âme. Ton âme, elle est pure autant que peut l'être une âme engagée ici-bas dans un corps fragile et mortel. Le corps de Jésus-Christ venant en toi y conservera la grâce que tu possèdes déjà, et l'augmentera même. Ce corps sera en toi un principe de vie, non pas d'une vie passagère et périssable, mais d'une vie immortelle, *In vitam æternam.* Et ce ne sera pas seulement ton âme qui recevra en elle ces germes d'immortalité, ton corps lui-même trouvera dans cet aliment divin un gage précieux de sa résurrection future, *Et ego resuscitabo eum in novissimo die.*

Le signe de la croix que fait le prêtre avec la sainte hostie exprime bien que c'est là le corps de Jésus-Christ qui a été crucifié, le même qui fut immolé sur le Calvaire, et que le prêtre n'a d'autre désir que de s'identifier avec la victime auguste et de partager ses souffrances et sa mort.

Le prêtre, en prenant l'hostie, s'accoude modestement sur l'autel, pour montrer que c'est de là, de l'autel, figure de Jésus-Christ, qu'il prend la force à lui nécessaire pour le grand acte qu'il accomplit.

Puis, ayant reçu le pain sacré dans sa bouche, il se redresse, joint ses mains devant sa poitrine, les yeux baissés, la tête inclinée, dans l'attitude du recueillement, de la reconnaissance et de

l'amour. On dirait le disciple bien-aimé reposant sur la poitrine du Maître. Il adore, il remercie, il prie, mais tout cela courtement, brièvement. L'Église ne permet pas au prêtre des prières particulières. Il est le ministre public ; elle lui interdit toute suspension du sacrifice, qui est une action continue, durant laquelle le prêtre ne fait, ne dit autre chose que ce qui lui est prescrit.

II. Après cette courte pause qui suit la manducation du corps divin, le prêtre semble sortir d'une extase. Il relève la tête et ne sachant comment exprimer à Dieu sa reconnaissance, il s'écrie en découvrant le calice : *Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi ?* " Que rendrai-je au Seigneur pour tous les biens qu'il m'a faits ? Il m'a permis de monter à l'autel, d'offrir le divin sacrifice, de consacrer, de recevoir le corps sacré de Jésus-Christ. En me donnant Jésus-Christ, Dieu ne m'a-t-il pas donné toutes choses ? Que ferai-je donc pour lui témoigner ma reconnaissance ? — Le prêtre se répond à lui-même : " Je prendrai le calice du salut, c'est-à-dire le calice qui renferme l'auteur du salut, Jésus-Christ Notre-Seigneur. Et c'est lui, Jésus-Christ, que j'offrirai à Dieu pour le remercier de ses dons. N'est-ce pas ce sang qui a été offert en action de grâces à Dieu sur le Calvaire ? C'est donc dans le calice que le prêtre trouve de quoi rendre grâces à Dieu. Et, l'âme rassurée et pleine de confiance, il ajoute : " Et j'invoquerai le nom du Seigneur, " de Celui qui a promis de rassasier son peuple de biens et de combler de ses plus grandes grâces le cœur de ses prêtres.

Laudans invocabo Dominum, j'invoquerai le nom du Seigneur en le louant, en le remerciant, en le bénissant. Répétition des mêmes expressions et redoublement de ferveur et de reconnaissance !

Et ab inimicis meis salvus ero, et je serai à couvert de mes ennemis. L'extase où l'a jeté la communion au corps de Jésus, les transports de reconnaissance qu'a fait naître en lui cette communion, ne font pas oublier au prêtre sa condition misérable, les périls auxquels il est exposé, les ennemis qui l'environnent, la chair, le monde, le démon qui vont lui livrer de nouveaux assauts. Mais le calice qu'il prend en main sera pour lui un principe de force, et la grâce qu'il y va puiser le délivrera de tous les dangers, *Et ab inimicis meis salvus ero*.

Avant de réciter ces prières d'action de grâces, le prêtre a recueilli soigneusement et respectueusement avec la patène les parcelles sacrées qui pouvaient se trouver sur le corporal, et les fait tomber dans le calice. C'est là un usage très ancien dans l'Église et qui prouve la croyance à la présence réelle de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie. Saint Cyrille de Jérusalem disait aux nouveaux baptisés qu'ils devaient plus craindre la perte de quelqu'une de ces parcelles, que celle de l'or, des diamants et même de quelqu'un de leurs membres. Les Grecs ont appelé ces fragments de l'Eucharistie, des *perles*, mot qui, tout beau qu'il est ne désigne qu'imparfaitement ces particules divines, qui pour nous sont au-dessus de tout prix.

Ce que le célébrant a demandé en prenant le corps de Jésus-Christ, il le demande aussi en prenant son sang : *Sanguis Domini nostri Jesu Christi custodiat animam meam in vitam æternam. Amen.*

Oui, que ce sang, bien mieux que celui de l'agneau pascal, appliqué jadis aux portes des Hébreux, me préserve des coups de l'ange exterminateur, m'arrache à la servitude d'Égypte, c'est-à-dire du monde et du démon, me fasse traverser en paix le désert de la vie, et m'introduise dans cette terre promise où coulent le lait et le miel, et où je pourrai m'abreuver éternellement au torrent de délices que Dieu a promis à ses élus.

Ayant dit ces paroles, *Sanguis*, le prêtre prend le précieux sang de la main droite, tenant de la gauche la patène élevée au-dessous du calice pour recevoir, en cas d'accident, les gouttes qui pourraient en tomber.

III. Avant de passer à la communion des Fidèles qui suit immédiatement celle du prêtre, disons un mot des ablutions qui sont en quelque sorte le complément de cette dernière.

Quelques gouttes du sang précieux pourraient être restées dans le calice, quelques parcelles du pain sacré pourraient s'être attachées aux doigts du célébrant ; il faut que le prêtre recueille avec soin ces restes divins et les consume. Pour cela, le diacre ou le cleric verse un peu de vin dans le calice, et le prêtre boit ce vin, et ce faisant il récite une prière que lui fournit l'Église pour le tenir dans le recueillement, et conserver dans son cœur les sentiments de foi, d'amour et de reconnaissance qui doivent l'animer en ce moment. *Quod ore sumimus, dit-il, pura mente capiamus et de munere temporali fiat nobis remedium sempiternum.* " Faites, Seigneur, que nous recevions d'un cœur pur ce que nous avons pris par la bouche, et que ce don temporel devienne pour nous un remède éternel. "

Bien que cette prière soit dite au pluriel, c'est-à-dire au nom du prêtre et des Fidèles, cependant le prêtre la dit tout bas pour ne pas interrompre le recueillement de sa communion si récente. Il demande à Dieu que ce sacrement divin reçu par la bouche agisse principalement sur l'âme, lui procure les biens spirituels qu'elle en attend, et particulièrement le bien suprême, le bien éternel, dont l'Eucharistie est le gage assuré.

En prenant du vin et de l'eau pour l'ablution des doigts, le prêtre dit : Que votre corps que j'ai reçu et que votre sang que j'ai bu demeurent attachés à mes entrailles : et faites par votre grâce qu'il ne reste en moi aucune tache de mes péchés, moi qui ai été nourri par des sacrements si purs et si saints. Vous qui vivez et réglez dans tous les siècles des siècles. *Amen.*

Cette dernière prière est pour le prêtre seul qui reçoit la sainte Eucharistie sous les deux espèces. Après avoir demandé à Jésus-Christ, dans l'oraison précédente, que son corps et son sang lui soient un remède pour l'éternité, il demande dans celle-ci que ce corps et ce sang s'attachent à ses entrailles, c'est-à-dire à ce qu'il y a en lui de plus intime, à ses sentiments, à ses affections, à ses pensées les plus secrètes, et qu'ils deviennent en lui un principe de vie et de sainteté. Qu'il ne reste en moi aucune tache, aucun reste de mes crimes, *scelerum.* On voit bien que le prêtre ne parle ici que de lui. Il parle d'ordinaire des Fidèles avec plus de réserve. *Amen.*

M. l'abbé GAUSSENS.

LA CONFESSION DEVANT LA RAISON

(suite.)

Le respect humain ! Ah ! je pourrais vous dire que c'est une lâcheté, un crime, un sacrilège. Je me contente de vous dire : le respect humain, c'est la déraison même ; rationnellement, le respect humain, c'est comme une vue renversée ; c'est un retournement de l'intelligence ; c'est le bouleversement dans les choses, la perversion dans les idées et la contradiction dans les mots ; c'est une sorte de folie et d'aliénation volontaire. Il proclame mauvais ce qui est bon, honteux ce qui est honorable, ridicule ce qui est sage, méprisable ce qu'il y a de plus vénérable. Donc, son opposition à une chose est un argument pour cette chose. Il justifie tout ce qu'il accuse, il honore tout ce qu'il méprise, et, devant la plus vulgaire raison, ses affirmations valent des négations et ses négations valent des affirmations.

Oui, c'est un *menteur*, le respect humain. En toutes choses, pour être dans le vrai, il faut prendre le contre-pied de tout ce qu'il dit et veut nous faire croire.

Ce tyran, qui ressemble au père du mensonge et qui est le mensonge même, vous dira : Si tu pratiques la religion, si tu ne professes, avec nous et comme nous, la libre pensée, tu seras déshonoré. Or, c'est le contraire qui est la vérité. De nobles exemples et une expérience qu'on peut appeler universelle, démontrent qu'une auréole d'estime, de respect et souvent même de vénération, environne la pratique franche et courageuse des devoirs religieux. Les railleries tentées d'abord par des impiétés lâches et des Voltaires aux petits pieds, passent emportées par le vent ; et une chose, malgré des apparences contraires, demeure au fond des âmes, à savoir, une respectueuse admiration pour le chrétien pratiquant, qui sait mettre partout et toujours le regard de Dieu au-dessus du regard de l'homme.

Ainsi en est il de la confession en particulier.

Le respect humain vous dira : Si tu te confesses, on te méprisera. Ici encore, c'est le contraire qui est vrai. Même au jugement du monde, ne pas se confesser, ne veut pas dire que l'on est sans défauts, mais qu'on ne veut pas s'en corriger. Or, ne pas vouloir se corriger, ne pas vouloir s'avouer coupable, est-il plus honorable que de le vouloir ? Essayez vous-même de mépriser un homme qui se confesse, parce qu'il se confesse ; vous n'y parviendrez pas. Le monde lui-même ne s'y trompe pas ; un moment il peut, railler, il ne peut pas mépriser ; il estime bon gré mal gré. Et lorsque vous dites : Si je me confesse, on me méprisera, vous

prêtez au monde une folie qu'il n'a pas, et que la vérité vous porte le défi d'avoir vous-même.

Mais j'entends un honnête homme qui me dit : " Mon père, j'ai quarante ans, et il y a vingt ans que je ne me confesse plus. A mon âge, on ne change ni le fond, ni la forme de sa vie, et je ne puis faire que la seconde moitié de ma vie donne un démenti à la première. "

Certes, Messieurs, voilà, contre la pratique de la confession, une bien *petite* raison : et pourtant il est certains hommes qui, pour ne pas se confesser, n'en ont pas d'autre : hommes graves et honnêtes, qui croiraient manquer à leur dignité en reprenant, après une longue abstention, la pratique de leur jeunesse. En vérité, pour des hommes qui s'estiment sérieux, quelle étrange manière de raisonner !

Vous avez quarante ans ; et, parce qu'il y a vingt ans que vous ne vous confessez plus, votre raison vous dit que vous ne devez plus vous confesser ? Cela prouve qu'un homme grave, même à quarante ans, peut faire encore de mauvais raisonnements. Il y a vingt ans que vous avez déserté le confessionnal ; ce fut l'erreur, la faiblesse, et peut-être la lâcheté du jeune homme de vingt ans. Mais est-ce qu'une erreur qui a quarante ans, devient la vérité ? Est-ce que, à quarante ans, la faiblesse est devenue la force ? Et les lâchetés de la jeunesse deviendraient-elles le courage de l'âge mûr ? Vous avez quarante ans ; fort bien ; c'est le sommet de la vie ; c'est l'âge des pensées sérieuses et des résolutions fortes ; c'est le moment de laisser la duperie des mots pour aller au fond des choses ; c'est l'âge de prendre, sur la jeunesse qui s'élève l'ascendant que donne la pratique religieuse accompagnée d'une grande vertu, et de préparer à vos cheveux blancs, qui vont bientôt venir, cette vénérabilité qui rehausse et complète cet ascendant.

Vous avez quarante ans, et vous craignez, en revenant au confessionnal, de donner un démenti à vos années sans confession ? Ah ! que vous vous trompez !.... L'homme qui, après avoir longtemps déserté le confessionnal, y revient, ne se dément pas et ne déshonore pas : il se réhabilite, il couvre son passé de l'honneur de son présent ; et la seconde moitié de sa vie devient, dans la pensée de tous, non pas un démenti, mais une réparation de la première.

Il est à peine croyable qu'un homme en possession de toutes ses facultés, dans une chose aussi grave et aussi décisive que la confession, se détermine par une raison si minime, je devrais plutôt dire, si nulle. Mais voici encore, entre beaucoup d'autres, un exemple qui m'a démontré qu'en touchant ce point en apparence si insignifiant, je ne perdais ni mon temps ni ma peine. Le lendemain du jour où j'avais réfuté cette raison devant une grande et intelligente assemblée, un homme de l'âge mûr, portant sur son visage l'expression d'une âme probe et honnête, apparut au seuil de ma cellule et me dit en souriant : " Mon Père, je suis l'homme de quarante ans, je viens me confesser. " Chose re-

marquable ; cet homme n'avait, en effet, pour fuir le confessionnal d'autre raison que celle que je viens de dire.

Je pourrais citer ici d'autres raisons plus futiles encore, mises en avant par des hommes qui s'estiment sérieux, pour justifier, à leurs yeux et à ceux des autres leur fuite du confessionnal ; entre autres, des raisons comme celles-ci :

“ Pourquoi me confesser, puisque je sais que je dois retomber ? A quoi bon, d'ailleurs, puisque ceux qui se confessent, ne valent pas mieux que ceux qui ne se confessent pas ?

A la première raison, la vérité répond : Vous retombez, dites-vous ? Mais qui vous l'affirme ? Est-ce que, d'ailleurs, dans la confession, on exige de vous la *certitude* de ne pas retomber ? On vous en demande la résolution dans le présent, oui, mais la *certitude* pour l'avenir, jamais. Et puis, de qui dépend la rechute ou la persévérance ? De vous, rien que de vous. Dès lors, pourquoi retourner contre la confession l'éventualité d'une rechute qui dépend uniquement de votre liberté, la grâce divine ne pouvant vous manquer ?

Dussiez-vous même retomber, en effet, après votre confession ; en quoi serait-elle pour vous inutile ? Au pis aller, elle serait toujours une protestation contre le mal de votre vie prévaricatrice, et même, selon toute prévision, elle en serait une suspension. Hors de là, c'est la continuation dans le mal ; c'est la permanence dans la prévarication. Or, continuer et perpétuer le mal vaut-il mieux que de l'interrompre et de le suspendre, ne fût-ce que momentanément ?

Que diriez-vous d'un malade qui refuserait un remède capable de lui procurer un soulagement momentané, sous prétexte qu'après des jours de calme et de santé le mal pourrait recommencer ? Ce serait insensé, dites-vous. Pourquoi donc, pour essayer de guérir les plaies profondes de votre âme, ne pas user, dans le présent, du remède de la confession, en laissant à Dieu le secret de votre avenir, et en vous confiant, pour persévérer dans le bien, à l'infinie puissance de sa grâce ?

Si vous récusez le remède de la confession, parce que vous êtes d'avance *décidé* à retomber et à ne rien redresser des errements de votre vie ; oh ! alors, je comprends votre abstention : vous n'êtes plus, dans la situation que je suppose, un pénitent faible encore, et portant dans sa faiblesse même la crainte de la rechute ; vous êtes un obstiné dans le mal, un homme volontairement voué à l'empire de Satan, et menacé peut-être de mourir impénitent.

Quand à la seconde raison que je viens d'énoncer, il est plus facile encore à la raison d'en démontrer le néant.

Ceux qui fréquentent le confessionnal, ne valent pas mieux que ceux qui le désertent ? — Et d'abord, en êtes-vous bien sûr ? Des statistiques de ce genre sort-elles si faciles à dresser ? Vous qui ne vous confessez pas, vous vous hâtez trop, sur ce point grave, de prononcer en votre faveur ; et le bon sens ici peut protester contre votre impartialité.

Avez-vous, d'ailleurs, assez le secret des cœurs et la connaissance des âmes, pour porter, sans examen, un pareil jugement ?

Ceux qui fréquentent le confessionnal, ne sont pas meilleurs que ceux qui le désertent ?

Entendons-nous : *quelques-uns*, peut-être ; *tous* ? oseriez-vous le dire ? Parlez-vous de ceux qui se confessent bien, ou de ceux qui se confessent mal ? De ceux qui usent ou de ceux qui abusent de la confession ? Si vous parlez de ces derniers, vous êtes hors de la question, et vous supposez ce que personne ne prétend ; qui a jamais dit que la confession profite même à ceux qui en abusent en se confessant mal ? Si vous parlez de ceux qui en usent et se confessent bien, vous affirmez un fait dans son ensemble absolument *faux* : vous le comprendrez mieux demain ; je n'insiste pas sur ce fait qui brille de l'éclat de sa propre évidence.

Mais voici, en apparence du moins, une raison plus grave et qui veut être plus sérieuse.

« Moi, dit un homme, je n'ai rien à faire avec la confession ; qu'iraient-ils dire à confesse ? Je suis un honnête homme : qu'ai-je à me reprocher ? »

C'est la raison des *innocents*. Ces hommes se trouvent si purs, si immaculés, qu'ils ne sauraient qu'accuser au confessionnal. C'est une difficulté : comment se confesser quand on n'a rien à dire ? Que répondre à cette raison ? Comment fera l'homme innocent pour accuser des crimes qu'il n'a pas commis ?

Mais contre cette raison des prétendus innocents, en voici une autre bien autrement sérieuse : Les saints se confessent. L'expérience même atteste que, plus on est saint, plus on éprouve le besoin de se confesser ; et l'histoire signale, en particulier, tels grands saints qui se confessaient tous les jours, et avec quels sentiments de douleur et de componction, Dieu le sait. Comment expliquer ce mystère, en apparence inexplicable ? Comment les saints éprouvaient-ils le besoin de se confesser, tout saints qu'ils étaient ? Et comment ne l'éprouvez-vous pas, vous, tout pécheur que vous êtes ? Comment ces saints se voyaient-ils si coupables, et comment vous voyez-vous si innocent ? Comment trouvaient-ils des taches dans leurs âmes de saints, et pourquoi n'en découvrez-vous pas dans votre âme de pécheur ? Ah ! je vais vous le dire : à la surface d'un pur miroir, une tache, si petite soit-elle, est toujours visible, et l'on peut encore s'y voir soi-même. Mais, quand les taches sont grandes et nombreuses, une tache de plus n'est plus même remarquée, et l'on ne s'y voit et ne s'y reconnaît plus.

Ainsi les saints découvrent des taches dans leur âme, précisément parce qu'il y en a peu, et que facilement ce pur miroir leur renvoie l'image de leur propre physionomie. Vous, au contraire, vous ne les y apercevez plus, parce que toute la surface en est couverte et tout à fait obscurcie, et qu'à vos yeux votre image ne s'y reflète plus.

D'ailleurs, une autre raison encore nous explique ce double phénomène. Les saints voient des taches dans leur âme, parce qu'ils y regardent, et ils se trouvent coupables, parce qu'ils s'exa-

minent et s'interrogent eux-mêmes. Mais vous, quand vous interrogez-vous ? Quand vous examinez-vous ? Quand vous discutez-vous vous-même devant Dieu et devant votre conscience ? Quand portez-vous sur vous-même ce jugement calme et impartial, où l'on est soi-même tout à la fois le juge, l'accusé et le témoin ? Je ne demande pas combien d'heures, mais combien de minutes vous consacrez chaque jour, chaque semaine, ou du moins chaque mois, à examiner votre conscience, et à dresser le bilan de votre dette envers Dieu, envers le prochain, envers vous-même : combien ? Pas une, peut-être, non, pas une ! Ce regard que vous promenez sur tout ce qui vous attire et vous charme autour de vous, quand le ramenez-vous sur vous-même, pour vous voir, vous reconnaître et, si je le puis dire, vous confesser à vous-même avant d'aller vous confesser au prêtre ? Quand ? Vous êtes forcé d'en convenir : jamais ! Dès lors, vous ne voyez pas les taches petites ou grandes qui souillent le miroir de votre âme. Comment le verriez-vous, puisque vous n'y regardez pas ? Et comment vous trouveriez-vous coupable, puisque vous ne vous examinez pas ?

“ Je suis un honnête homme, dites-vous ; ni le vol, ni l'assassinat ne fut jamais mon fait. ”

— Fort bien, je vous en félicite : vous avez observé deux commandements, le cinquième qui dit : Tu ne tueras pas, et le septième qui dit : Tu ne voleras pas. Entre le cinquième et le septième, il y a le sixième, celui qui défend tout ce qui est impur. Sur ce dernier, vous sentez-vous aussi d'une parfaite innocence ?

Vous avez observé deux commandements, et vous vous déclarez satisfait. Mais vous oubliez que le décalogue en a dix, comme son nom seul vous l'indique. L'Eglise catholique, de son côté, en a six, et vous comptez pour rien ce que l'on nomme les sept péchés capitaux.

Vous n'avez volé personne, assassiné personne, ni même blessé ou calomnié personne, et vous dites : Je suis un honnête homme. Oui, votre probité va jusque-là ; mais la probité s'étend bien au-delà ; votre probité est la probité de ceux qui n'en veulent pas avoir d'autre, et n'en ont pas d'autre, en effet.

Ah ! rentrez, rentrez en vous-même, repliez-vous sur tout votre passé, voyez les traces que votre vie a laissées derrière vous, et la lampe de la vérité à la main, visitez les abîmes de votre âme, portez la lumière jusque dans les enfoncements les plus reculés, dans les replis les plus obscurs de votre conscience d'homme et de chrétien. Alors il vous sera révélé, dans une lumière à laquelle vous ne pourrez vous dérober tout à fait, que la probité dont vous vous autorisiez pour fuir le confessionnal, n'est que la petite probité ; et votre embarras pour vous confesser, ne sera pas de n'avoir rien à dire, mais plutôt de ne savoir par quoi commencer et par quoi finir.

Et maintenant, Messieurs, voulez-vous entendre contre la confession une raison absolument contradictoire à la précédente ? Ecoutez. “ Je voudrais, en me confessant, me réconcilier avec Dieu ; mais j'en ai trop fait ; Dieu ne me pardonnera pas : alors, à quoi bon me confesser ? ”

Ainsi, le pêcheur découragé s'en va redisant la parole de Caïn, ce premier des désespérés : *Mon iniquité est trop grande pour que j'en puisse espérer le pardon. Major est iniquitas mea, quam ut veniam merear.*

Vous le voyez, les uns n'ont pas assez fait, ils s'estiment trop innocents : et les autres en ont trop fait, ils se sentent trop coupables pour recourir à la confession. Si ces derniers méritent plus de compassion que les précédents, ils n'ont pas, pour fuir le confessionnal, de plus légitime raison.

Dieu, dites-vous, ne vous pardonnera pas, parce que vous en avez trop fait, et que vous êtes trop enfoncé dans le mal. Qu'est-ce à dire ? Et sur quoi fondez-vous votre désespérance ? Dieu, peut-être, ne vous semble pas assez fort pour briser vos chaînes, et son bras n'est ni assez long pour vous atteindre jusqu'au fond de votre abîme, ni assez puissant pour vous en retirer ? — Non, ce n'est pas cela, mon Père ; je sais que la force et la puissance de Dieu sont infinies comme lui-même. — Qu'est-ce donc ? Dieu, peut-être, ne vous semble ni assez bon, ni assez miséricordieux pour avoir pitié de votre misère et vouloir vous pardonner ?

— Non, ce n'est pas cela ; je sais que la miséricorde et la bonté de Dieu sont égales à sa force et à sa puissance. — Mais alors, pourquoi hésiter à vous présenter au tribunal de la divine miséricorde ? Peut-être craignez-vous de ne pas trouver, dans le prêtre l'homme digne de votre confiance ; et vous craignez qu'il n'ait ni un cœur assez ouvert pour vous recevoir, ni une main tendue, pour vous relever ? — Ce n'est pas cela ; je sais que l'Église ne manque pas de prêtres personnifiant la bonté, la douceur et la miséricorde divines. — Mais je ne vous comprends plus ; et je me demande ce qui vous tient encore éloigné du confessionnal, où la bonté divine vous attend sous la forme d'une bonté humaine. — Ah ! mon père, *quelque chose* m'arrête. — Quoi donc ? Allons, levez-vous ; Dieu vous appelle et son ministre vous attend. — Non, une raison me retient, que je ne puis pas dire. — Quoi ? une raison, dites-vous. Ah ! je la devine, et je vous comprends : votre raison contre la confession et la conversion, c'est la raison de Luther contre l'Église et la Papauté.

Voulez-vous l'entendre, Messieurs, cette raison de Luther contre l'Église et son chef suprême ? Ecoutez : Un soir, sous un ciel pur et radieux, le moine apostat se promenait avec la femme complice de sa double apostasie, Catherine de Bora. Sur leur tête, les étoiles étincelaient, et tout le firmament resplendissait de magnifiques clartés. — “ Vois donc, dit Catherine, comme ces étoiles sont belles et comme ce ciel est radieux ! — Luther, levant les yeux ; Oh ! oui, dit-il, ce ciel est beau, et ravissant est son éclat ; mais ce n'est pas pour nous qu'il resplendit. — Pourquoi ? demanda la femme, attristée de cette réponse. Est-ce que nous serions déshérités du royaume des cieux pour avoir quitté notre saint état ? — Peut-être, dit l'apostat : peut-être ! — Mais alors, il faudrait y retourner. — C'est trop tard, reprit Luther, c'est trop tard ; *le char est trop embourbé !* ”

Ah ! voilà bien l'image où se peint votre situation : *embourbé* êtes-vous aussi, peut-être, comme on l'est dans la fange des passions. Cette chose qui vous retient et vous empêche d'arriver jusqu'au confessional, comment faut-il la nommer ? La justice ? Non. La vertu ? Non. L'honneur ? Non. La raison, enfin ? Non. Qu'est-ce donc ? Ah ! nous y voilà ; nous touchons ici la raison du mystère. La vérité que vous vouliez vous cacher à vous même, vous apparaît ; et l'inconnue se dégage de tous les nuages qui la voilaient à vos yeux. Ah ! la raison qui vous retient, je la connais, et force vous est de la reconnaître vous-même. Cette raison, c'est un orgueil ; c'est une avarice ; c'est une volupté ; c'est la raison du cœur, dont Pascal a bien dit : "Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas." Et la raison du cœur, cela s'appelle la *passion*.

C'est, Messieurs, ce que j'avais songé à vous montrer aujourd'hui, comme complément de ce sujet. Mais notre course est déjà longue, et je vous demande la permission de remettre à demain le développement de cette considération, à savoir, que la confession, qui n'a contre elle aucune légitime raison, est directement repoussée par les passions.

C'est ce que j'essayerai de mettre en pleine lumière dans le discours de demain, que vous voudrez bien regarder comme l'achèvement du discours d'aujourd'hui. Vous aimez la vérité, la vérité tout entière ; vous ne craignez donc pas de venir l'entendre sur un sujet qui vous intéresse tous au plus haut degré. Donc, Messieurs, à demain.

FIN DE LA PREMIÈRE CONFÉRENCE

Extrait de **La Confession**, *Pourquoi on se confesse, Pourquoi on ne se confesse pas*.—Septième retraite à Notre-Dame de Paris, par le R. P. Félix, de la compagnie de Jésus. In-12...75 cts.

Nouveauté Canadienne

A L'ŒUVRE ET A L'ÉPREUVE

PAR

LAURE CONAN

1 volume in-12..... 50 cts

PARTIE LEGALE

INTÉRÊTS.

QUESTION.—En vertu de l'article 2125 du code civil j'ai fait enregistrer un bordereau pour huit années d'arrérages d'intérêts. La propriété hypothéquée en ma faveur doit être vendue par le shérif. Vais-je être colloqué pour tous ces intérêts au même rang que pour mon capital ?
—*Préteur.*

RÉPONSE.—Non. Vous allez être colloqué au rang de votre obligation pour deux années d'arrérages et pour les intérêts échus sur l'année courante (C.-C. art. 2124), et au rang de l'enregistrement de votre bordereau pour le surplus du temps nécessaire pour former cinq années (C.-C. art. 2125). Quant aux trois autres années, elles sont prescrites (1) et l'enregistrement n'a aucun effet sur la prescription (2).

POURSUITES PAR DES ÉTRANGERS.

QUESTION.—Je suis Français et je réside à Montréal depuis quatre ans. Je ne suis pas naturalisé et mon séjour dans ce pays n'est que temporaire. Avant de laisser la France j'ai contracté des obligations, à demande, envers plusieurs personnes avec l'intention de ne les rembourser que lors de mon retour. Mes créanciers ne veulent pas attendre ce retour, et ils menacent de me poursuivre devant les tribunaux de la Province de Québec. Ont-ils ce droit ?

Gabriel Lebaud.

RÉPONSE.—Ils ont certainement ce droit. D'après nos lois, l'étranger, qu'il réside ou non dans la Province de Québec, peut y être poursuivi non seulement pour les obligations qu'il y a contractées mais même pour celles qu'il a contractées dans un pays étranger (Code civil, art. 27).

Cependant si vos créanciers, domiciliés hors des limites de la Province de Québec, intentent des poursuites contre vous, ils devront vous fournir un cautionnement suffisant pour assurer le paiement de tous les frais des procès. (C. C. art. 29).

Voyez les articles 5871 et 5872 des Statuts Refondus de la Province de Québec.

PERSÉCUTION.

Nos lecteurs savent qu'après les odieux attentats commis par la canaille contre les pèlerins français à Rome, le ministre des Cultes, M. Fallières, a envoyé la circulaire (3) suivante aux évêques de France :

(1) C.-C. Art. 2250.—(2) C.-C. Art. 2095.

(3) La circulaire porte la date du 4 octobre 1891.

“ Vous connaissez les regrettables incidents qui viennent de se produire à Rome au cours des pèlerinages dits des ouvriers français. Vous avez trop le sentiment des intérêts de la nation pour ne pas penser, comme moi, que toutes les autorités du pays doivent éviter d'être compromises dans des manifestations qui peuvent perdre facilement leur caractère religieux ;—j'ai, en conséquence, l'honneur de vous inviter à vous abstenir, pour le moment, de toute participation à ces pèlerinages. Agréez, etc.”

Monseigneur Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, a fait à cette circulaire une réponse énergique qui a motivé sa mise en accusation, et sa condamnation par la cour d'Appel de Paris, (1) première chambre.

Voici, d'après le journal l'*Univers*, le passage de la lettre de l'archevêque qui a attiré sur lui les foudres du gouvernement :

“ Vous aviez mieux à faire que de nous écrire une lettre qui devient un triste et odieux contre-sens..... La paix est quelquefois sur vos lèvres, la haine et la persécution percent toujours dans les actes.”

L'accusation contre le prélat portait qu'il s'était rendu coupable d'un délit prévu par l'article 222 du Code pénal.

Voici cet article qui est loin d'être applicable au prétendu délit reproché à l'archevêque.

“ 222.—Lorsqu'un ou plusieurs magistrats de l'ordre administratif ou judiciaire, lorsqu'un ou plusieurs jurés auront reçu, dans l'exercice de leurs fonctions ou à l'occasion de cet exercice, quelque outrage par parole, par écrit ou dessin non rendus publics, tendant, dans divers cas, à inculper leur honneur ou leur délicatesse, celui qui leur aura adressé cet outrage sera puni d'un emprisonnement de quinze jours à deux ans.”

Quoique la lettre de l'archevêque ne contienne aucun outrage personnel à l'égard du ministre des cultes, et que, dès lors, le délit dont le prélat est accusé n'existe pas, la cour l'a cependant condamné à trois mille francs (2) d'amende et aux frais du procès.

Voici le dernier considérant de cet arrêt (3) inique qui est un opprobre pour la magistrature française.

“ Considérant dès lors qu'il y a lieu de déclarer Xavier Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, coupable du délit d'outrage relevé par la loi, et qu'il échet de lui faire l'application de l'article 222 du code pénal, mitigé, en raison des circonstances atténuantes qui existent dans la cause, par les dispositions de l'article 463 du code pénal ;

“ Par ces motifs,

“ Déclare Xavier Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, atteint et convaincu du délit d'outrage à lui reproché, et le condamne, par corps, à 3,000 fr. d'amende et aux frais du procès.”

L'article 463 du code pénal français permet de substituer l'amende à l'emprisonnement lorsqu'il y a des circonstances atté-

(1) Le tribunal était-il sous l'influence de l'influenza, vulgo la grippe !

(2) Le franc français vaut 19 centimes et une fraction de notre monnaie.

(3) Cet arrêt a été rendu le 24 novembre 1891.

nuantes, mais cette amende ne peut pas être au dessous des peines de simple police.

En interprétation de cet article " la cour de cassation, par un arrêt du 9 janvier 1846, a formellement déclaré que, au cas de délit dont la seule peine, édictée par la loi, est l'emprisonnement, si les jurés, admettant des circonstances atténuantes, usent du pouvoir à eux conféré de substituer une amende à l'emprisonnement, ils ne peuvent prononcer que le minimum de l'amende correctionnelle—seize francs en un mot. " (1).

Malheureusement la jurisprudence de la cour de cassation est maintenant une lettre morte, car une loi du 26 octobre 1888 a ajouté le paragraphe suivant à l'article 463 du code pénal :

" Dans le cas où l'amende est substituée à l'emprisonnement, si la peine de l'emprisonnement est seule prononcée par l'article dont il est fait application, le maximum de cette amende sera de 3,000 francs."

Ainsi les circonstances atténuantes n'ont pas empêché le tribunal de condamner l'accusé au maximum de l'amende. C'est une singulière manière d'apprécier des circonstances atténuantes !

A propos de ce procès, l'*Univers* rappelle ironiquement que monsieur Périvier, le premier président de la cour d'Appel, qui a condamné Mgr l'archevêque d'Aix, est le même qui a acquitté le fameux WILSON de *décorative* mémoire.

Dans ce fameux procès, le procureur général Quesnay de Beaurepaire représentait le gouvernement, et un avocat éminent, M^e Boissard, avait l'insigne honneur de défendre monseigneur Gouthe-Soulard.

(1) Extrait d'une lettre publiée par le *Gaulois* et signée par un ancien vice président du tribunal de la Seine, monsieur Perrot de Chazelles.

VIENT DE PARAÎTRE

—•••—

LE CANADA ECCLESIASTIQUE

ALMANACH ANNUAIRE DU CLERGE CANADIEN

POUR L'ANNÉE

1892

SIXIÈME ANNÉE

Prix - - - - - 25 Centins

LE MENDIANT DE LA REINE

A MONSIEUR L'ABBÉ AMBROISE GIBERT,

Vicaire-général.

II

1679.—LE LUXEMBOURG.

O monde si fragile et insensé !... n'as-tu point de honte de donner des noms magnifiques aux misères éclatantes par lesquelles tu ébouis ceux qui s'attachent à toi ?
(FÉNELON).

Les années s'écoulèrent, et le souvenir d'Henriette d'Angleterre s'effaça de plus en plus, tandis que ses filles grandissaient et devenaient presque aussi belles que leur mère l'avait été. Mais l'exquise douceur de feu Madame n'était pas échue en partage à Marie-Louise d'Orléans. Vive, impérieuse et passionnée, elle se *rebellait* souvent, et sa cousine, la grande Mademoiselle, se trouvait avec elle quelques points de ressemblance. La jeune princesse, du reste, était bonne, généreuse, aimait à faire l'aumône. Les pauvres se pressaient sur son passage quand elle sortait du parc dans sa petite calèche, et parmi eux, durant les mois d'été, elle voyait souvent Thierry. Il avait conservé l'habitude de lui apporter des papillons, qu'elle se plaisait à collectionner. Ce pauvre homme isolé s'était attaché à la jeune princesse, et eut volontiers passé dans le feu pour elle. Il est si facile aux grands de se faire aimer ! un sourire, un regard, un mot gracieux dit en passant leur vaut souvent plus de reconnaissance que les pauvres gens n'en obtiennent par des années de dévouement ; et, s'ils font beaucoup d'ingrats, ou peut dire aussi qu'ils ignorent ou méconnaissent dans la foule bien des amis.

En 1679, Thierry ne parut à Saint-Cloud qu'au mois de juillet ; il apportait cette fois des papillons si beaux, si étranges, que la princesse s'écria : “ Vous n'avez pas trouvé ceux-là en France, Thierry ? ”

“ Si fait, mademoiselle, ” dit le mendiant : “ j'ai pris ces papillons dans la vallée de Roncevaux, il y a un mois, en revenant de Saint-Jacques Compostelle. ”

“ Vous avez vu l'Espagne ? ” dit la princesse. “ Est-ce un beau pays ! ”

“ Les Espagnols le disent, mademoiselle, ” dit Thierry.

“ Et vous ? ”

“ J'aime mieux la fumée de France que le feu d'Espagne, ” dit le mendiant, “ et j'avais hâte de revenir. ”

La princesse posa la petite boîte qui contenait les papillons sur les genoux de madame de Champtocé, donna un louis au mendiant, et dit à son cocher :

“ A Boulogne, au grand galop ! ”

“ A Boulogne ? ” fit madame de Champtocé. “ Je croyais que Votre Altesse allait à Saint-Germain. ”

“ Je vais à Paris, ” dit mademoiselle d'Orléans, “ mais je n'ai pas voulu le dire devant les gens qui béaient à la grille. Il faut que je parle à Mademoiselle. Ah ! ma bonne amie ! si vous saviez ce que mon père vient de me dire ! ”

“ Hé ! quoi donc ? demande la comtesse. ”

“ C'est un secret d'Etat, ” dit Marie-Louise ; “ j'ai promis de ne pas le révéler. Mon père ne devait pas me le dire ; mais si je l'apprenais d'une autre bouche que la sienne... si surtout, ô mon Dieu, je pouvais apprendre que ce n'est pas vrai ! ”

Et, se cachant le visage, elle fondit en larmes. La comtesse, très étonnée, mourait d'envie de la questionner. Toute autre aurait cru que la fille du duc d'Orléans ne devait pas savoir garder un secret ; mais madame de Champtocé savait que, sur ce point, Marie-Louise d'Orléans était semblable à sa mère, et elle ne l'interrogea pas davantage.

En approchant de Paris, la princesse donna ordre au cocher de la conduire au Luxembourg. Mademoiselle de Montpensier y habitait, et se plaisait à y réunir bonne compagnie. Elle était au jardin lorsque mademoiselle d'Orléans arriva et l'y rejoignit.

Assise près de la fontaine de Médicis et entourée des dames de sa petite cour, mademoiselle de Montpensier se faisait lire *Clélie*, et ses belles mains étaient censées s'occuper d'une tapisserie qu'elles n'avaient pas commencée et se gardèrent bien de finir.— La princesse était fort parée, selon sa coutume, et encore belle et de bonne mine en dépit des années. Il semblait que le temps n'eût osé qu'effleurer de son aile la tête romanesque et légère de la grande Mademoiselle. Ses beaux cheveux blonds, à peine argentés et frisés en mille boucles, sa robe de lampas bleu clair, son teint fort blanc, rehaussé de rouge artificiel, ressortaient sur la sombre verdure des charmilles et se reflétaient dans le bassin de marbre près duquel elle était assise.— Deux cygnes s'y promenaient majestueusement, et le bruit des petits jets d'eau placés dans tous les vases qui ornaient les balustrades du jardin formait un doux murmure qui se mêlait au chant des oiseaux et à la voix harmonieuse de la lectrice. Elle lisait les interminables amplifications des héros langoureux de mademoiselle de Scudéry, et, malgré les grâces de son débit, l'auditoire s'endormait quelque peu, quand Mademoiselle s'écria : “ Qui nous arrive là-bas, mesdames ? Hé ! vraiment, c'est mademoiselle d'Orléans et sa fidèle Champtocé ! Quelle heureuse idée vous avez eue là, ma belle petite-niece ! ” Et, jetant sa tapisserie, elle fit deux pas au-devant de sa jeune parente, et l'embrassa au front. Puis elle donna l'ordre de servir une collation auprès de la fontaine.

“ Je n'ai ni faim ni soif, ma tante, dit Marie-Louise, “ mais je voudrais causer un instant seule avec vous.”

“ Venez, ma belle,” dit Mademoiselle, “ nous irons dans mon cabinet. On dit que les murs ont des oreilles, mais je sais que celles des charmilles sont encore plus traîtresses.— Mesdames, au revoir ! Nous reviendrons goûter tout à l'heure avec vous.”

Les dames se levèrent, firent une profonde révérence, et, dès que les deux princesses eurent disparu, s'espacèrent en conjectures sur ce que mademoiselle d'Orléans pouvait bien avoir à dire mademoiselle de Montpensier.

Tout heureuse d'avoir une diversion à son désœuvrement, Mademoiselle emmena sa cousine dans les appartements de Marie de Médicis, nouvellement remeublés avec magnificence. Les princesses allèrent s'asseoir dans le cabinet de Mademoiselle. Par la fenêtre ouverte on apercevait le grand parterre rempli d'orangers et de myrtes en fleur, l'hémicycle gazonné qui le bornait au midi, et, au delà, l'enclos des Chartreux, les bâtiments de leur monastère et cette élégante église que leur avait bâtie l'architecte de la Saint-Chapelle au temps du roi saint Louis. — Ce cabinet était tendu en damas vert et or ; des meubles de Boule et quelques tableaux de Rubens l'ornaient. A la place d'honneur, un tableau richement encadré était recouvert d'un voile.

Mademoiselle s'assit dans un grand fauteuil, et Marie Louise à ses pieds, sur un cousin. Elle était tremblante, et n'osait parler.

“ Qu'y a-t-il donc, mignonne ? ” lui dit Mademoiselle : “ vous paraissez toute triste.”

“ Savez-vous quelque chose de nouveau ? ” dit Marie-Louise en fixant sur la princesse ses grands yeux noirs.

“ Peut-être bien, ” dit Mademoiselle ; “ mais, si c'est un secret d'Etat, il ne faut pas me le demander.”

“ Je ne le demande pas, ” dit Marie Louise, “ mais je supplie ma bonne tante d'avoir pitié de moi.”

“ Il n'y a pas lieu, ” dit Mademoiselle ; “ le monde entier vous enviera bientôt. Je n'ose en dire plus. Vous serez la plus grande dame qui existe.”

“ La première dame du monde, ” dit Marie-Louise, “ c'est la reine de France.”

“ Sans doute, ” reprit Mademoiselle ; “ mais la place est prise, et celle de dauphine le sera bientôt.”

“ Et qui sera dauphine ? ” dit Marie-Louise en pâlisant.

“ *Una Tedesca !* ” dit la princesse. “ Comprenez-vous l'italien ? ”

“ Je le sais, ” dit Marie-Louise.

“ Et l'espagnol ? ”

“ Non, je n'ai pas voulu l'apprendre.”

“ Il faut vous y résoudre, ” dit Mademoiselle.

“ Jamais ! ” s'écria Marie-Louise en se levant toute droite et en frappant du pied ; “ jamais ! Je ne veux pas. Je déteste cette langue, je veux rester en France, je veux rester Française comme vous ! je ne veux pas me marier, je veux...”

“ Pauvre enfant ! ” dit Mademoiselle. “ Le roi dit : Nous voulons, et vous croyez pouvoir dire : Je veux ! ”

“ Oui, ” s'écria Louise, “ je suis du sang royal de France ; et, dans tout le royaume, il n'y a pas un père, pas une mère, qui aient le droit de forcer leur fille à se marier malgré elle, à profaner un sacrement en promettant d'aimer qui elle n'aimera jamais ! Je veux rester libre comme vous. ”

“ Vous me croyez donc libre et heureuse ? ” dit Mademoiselle.

“ Et qui l'est au monde, si ce n'est vous ? ” dit Marie-Louise.

“ Regardez ! ” dit la princesse. Elle se leva, écarta le voile qui recouvrait le tableau, et montra à mademoiselle d'Orléans une vue de la forteresse de Pignerol.

“ Savez-vous qui est enfermé là ? ” dit-elle ; “ savez-vous qui expie depuis bientôt huit ans le crime d'avoir été un instant mon fiancé ? — Une princesse ne doit ni choisir ni refuser un époux. Les chaînes qui nous lient sont d'or et de diamants ; mais du berceau à la tombe il nous faut les traîner, rivées à notre cœur, qu'elles torturent et qu'elles brisent. Voyez, moi : petite-fille d'Henri IV et la plus riche héritière de l'Europe, je fus destinée d'abord à partager le trône de France. Quand ce rêve de ma première jeunesse se fut évanoui, je dédaignai les alliances étrangères ; je me dis : Je resterai libre, heureuse, sans songer à être aimée autrement que comme un être d'une nature supérieure, et maîtresse absolue de mon cœur et de mes actions. — L'heure vint où mon isolement me devint odieux. Je songeai à m'appuyer sur l'affection d'un époux : je crus avoir rencontré un cœur capable de reconnaître mes bienfaits, de me vouer une affection sans partage ; je crus... Mais tout est fini, et je ne suis pas même assurée d'avoir possédé tout à fait ce que je pleure d'avoir perdu... Suivez votre destinée, Marie-Louise d'Orléans. Elle sera meilleure que celle que vous vous feriez vous-même. Ah ! si ma vie était à recommencer, je consentirais bien à être reine d'Espagne ! ”

Une demi-heure après, les deux princesses redescendirent au jardin. Marie-Louise était pâle, et mademoiselle de Montpensier s'était remis du rouge pour cacher la trace de ses larmes.

Une collation splendide était servie dans de la vaisselle d'or sous le bosquet de charmille. Elle fut très vite expédiée, et mademoiselle d'Orléans prit congé de la princesse et repartit pour Sant-Cloud.

A peine arrivée au château, on vint l'avertir que Madame était de retour de Saint-Germain depuis deux heures et l'avait fait demander plusieurs fois.

Marie-Louise d'Orléans se hâta de se rendre dans l'appartement de sa belle-mère, et la trouva assise à son bureau, écrivant à l'électrice de Hanovre une de ces lettres en allemand où elle racontait, dans le style le plus cru qu'il soit possible d'imaginer, les histoires scandaleuses, vraies ou fausses, qu'elle se plaisait à recueillir. Charlotte-Elisabeth de Bavière, duchesse d'Orléans, était parfaitement laide de la tête aux pieds, brusque, désagréable, et spi-

rituelle avec cela. En entendant annoncer mademoiselle d'Orléans, elle se leva, s'avança vers elle, et, faisant une profonde révérence, lui dit : " Permettez-moi, madame, d'être la première à saluer Votre Majesté. Vous êtes reine d'Espagne ! "

Marie-Louise étendit les bras comme pour chercher un appui, chancela et tomba raide sur le parquet. Madame appela au secours, criant les hauts cris, et, tandis que l'on emportait la princesse évanouie, dit au duc d'Orléans, qui accourait tout effrayé : " Votre fille s'est évanouie de surprise, Monsieur. Ce ne sera rien. Mais quelles femmelettes que vos Françaises ! Pour moi, quand on est venu me dire que je vous épouserais, je me suis mise à table, et j'ai mangé de la choucroute de meilleur appétit que jamais. "

" Ah ! Madame, " dit le duc en riant, " c'est peut-être parce que vous n'étiez pas tout à fait contente. Je ne suis pas roi, moi ! "

" Si vous l'aviez été, Monsieur, " reprit la duchesse, " j'aurais diné deux fois. Allez voir votre fille, mais, si vous m'en croyez, n'écoutez pas les médecins, et ne la laissez ni saigner ni droguer par ces faquins-là. Quelle fasse dans la soirée une ou deux lieues à pied, et il n'y paraîtra plus demain. C'est le seul remède que j'ai jamais employé, et c'est le bon. "

Le lendemain, mademoiselle d'Orléans avait une fièvre ardente. Le roi et la reine envoyèrent prendre de ses nouvelles; mademoiselle de Montpensier vint la voir, et lui apporter force pierreries, qu'elle voulut absolument lui remettre elle-même. Elle étala ses présents sur le lit de la jeune princesse. Celle-ci les regardait avec effroi, et disait dans le délire de la fièvre : " Les voilà ! les voilà ! les chaînes de diamants qui vont me briser le cœur et m'entraîner loin de la France ! Je veux voir la reine. Vite, vite, allez me chercher la reine ! "

Marie-Thérèse vint le lendemain. Mademoiselle d'Orléans était mieux : elle n'avait plus la fièvre, et pleurait. Sitôt qu'elle vit entrer la reine, elle la pria de lui accorder un moment d'entretien. Marie-Thérèse congédia ses dames, et restée seule avec sa nièce, la caressa doucement et essaya de la consoler.

" Vous allez régner sur mon cher pays, " lui dit-elle, " être souveraine d'États si nombreux et si grands qu'ils ne voient point coucher le soleil. Et, ce qui vaut mieux que tous les trésors de l'ancien et du nouveau monde, vous l'aurez aussi, chère enfant. Mon frère, le roi don Carlos, n'a que dix-huit ans, il est bon et pieux comme un ange, et vous serez uniquement aimée de lui. Si ma fille eût vécu, j'aurais souhaité pour elle le sort qui vous est offert. "

" Votre fille ! " Jit Marie-Louise en pleurant, " votre fille ! oh ! madame, que ne suis je à sa place dans les caveaux de St-Denis ! "

" Vous parlez follement, ma chère enfant ! " dit la reine. " Il faut vouloir ce que Dieu veut et ce que le roi ordonne. "

" Un mot, un seul, madame ! " dit Marie-Louise en joignant les mains ; " mais daignez me répondre comme Votre Majesté répondrait à Dieu même. Que dit le dauphin ? Sait-il que l'on veut me donner au roi d'Espagne ? "

“ Le dauphin le sait depuis quinze jours, ” dit la reine ; “ il se réjouit de votre bonheur. Son mariage suivra de près le vôtre, mais c'est encore un secret. Il viendra vous féliciter dès que vous serez guérie.”

Marie-Louise regardait fixement la reine. Celle-ci, calme et souriante, n'avait évidemment aucune arrière-pensée. Jamais Marie-Thérèse n'avait supposé qu'une princesse pût avoir une volonté autre que celle du roi. Elle ajouta : “ Je veux vous donner votre robe de noces, belle nièce. La voulez-vous en point de France, en point de Venise ou en brocart d'argent semé de perles, dites ? ”

Mais la princesse ne l'entendait plus, et l'on eut beaucoup de peine à la rappeler à la vie.

Elle guérit pourtant : elle était si jeune ! — Mais son affliction et ses résistances furent telles que, non-seulement la famille royale et la cour, mais le public, les connurent. En la voyant passer rue Saint-Honoré, le peuple s'écriait : “ Ah ! Monsieur est trop bon pour la laisser partir. Elle est trop affligée.” “ Je ne sais comment l'orgueil espagnol s'accommode de tous ces désespoirs, ” écrivait à madame de Grignau madame de Sévigné. Le roi, la voulant consoler, dit un jour à la jeune princesse : “ Je n'aurais pu mieux faire si vous étiez ma fille.” Marie-Louise lui répondit : “ Ah ! Sire, vous pouviez faire mieux pour votre nièce ! ” Mais enfin il fallut obéir et quitter la France.

“ On dit que la reine d'Espagne pleura excessivement en disant adieu au roi. Ils retournèrent deux ou trois fois aux embrassades et aux redoublements de sanglots. C'est une horrible chose que les séparations.”

La bonne comtesse de Champtocé ne fut pas du nombre des dames qui accompagnèrent la reine d'Espagne. Son extrême complaisance pour la jeune princesse lui valut cette disgrâce. Mesdames de Clèrembault, de Villars et de Grancey furent désignées et partirent. Madame de Villars ne tarda pas à écrire à madame de Coulanges (ce qui équivalait à le dire à toute la cour) : “ Il n'y a qu'à être en Espagne pour n'avoir plus envie d'y bâtir des châteaux.”

Marie-Louise d'Orléans fut mariée à Burgos le 18 novembre. La douceur, la piété du jeune roi, l'affection passionnée qu'il lui témoignait étaient pour toucher un cœur aussi noble que celui de la princesse. Elle aima ce mari souffrant, valétudinaire, et dont elle était la seule joie, comme une mère aime son enfant infirme ; une sœur, un jeune frère orphelin ; et, reine stérile et résignée, captive au chevet d'un malade qu'entourait l'inflexible étiquette de la cour espagnole, la princesse exilée ne parla de ses regrets qu'à Dieu seul et aux nuages qui, traversant le ciel d'Espagne, s'en allaient vers la France au souffle des autans.

(à suivre.)

Mme Julie LAVERGNE.

LE MISSIONNAIRE DE LA CAMPAGNE

COURS D'INSTRUCTIONS SIMPLES ET PRATIQUES

Pour les Missions, les Retraites, les Congrégations, l'adoration perpétuelle et la première Communion

Par M. L'ABBÉ JOUVE,

Ancien Missionnaire Apostolique de Notre-Dame du Laus, Chanoine de Gap.

HUITIÈME ÉDITION.—SEIZIÈME MILLE

Quatre beaux volumes in-12.—Prix : \$3.50 ; reliés \$4.50

Les sermonnaires abondent pour nos grandes chaires catholiques, mais bien peu d'ouvrages traitent les dogmes relevés de la Religion chrétienne d'une manière assez simple pour être à la portée intellectuelle des peuples de nos campagnes, d'une manière assez pratique pour répondre à leurs besoins.

Le succès croissant et rapide obtenu par le *Missionnaire* met en évidence son utilité pratique. Sept éditions écoulées en très peu de temps, établissent d'une manière incontestable l'autorité de l'auteur. Mais le succès oblige : aussi, pour mériter de plus en plus les suffrages de ses lecteurs, M. l'abbé JOUVE, répondant à l'appel qui lui a été fait de toutes parts, s'est-il décidé à compléter, dès la quatrième édition, le plan de son ouvrage par un certain nombre d'instructions nouvelles et l'addition d'un quatrième volume.

Cet excellent ouvrage ainsi augmenté et fixé définitivement, embrasse un plan général d'enseignement. De nombreux sujets de circonstance intéressants et variés l'enrichissent. Nous ne doutons pas que l'écoulement n'en soit plus rapide encore que lors des premières éditions.

PLAN GÉNÉRAL DE L'OUVRAGE

TOME I

AVANT-PROPOS.—GRÂCES D'UNE MISSION.

LA RETRAITE,
MOYEN DE BIEN FAIRE LA MISSION OU
LA RETRAITE.

Section Première

ORIGINE DE L'HOMME ET SA DESTINÉE

Pourquoi suis-je sur la terre ?—
J'ai une âme.—Mon âme est immortelle.—
Que vaut mon âme, etc., etc.

Deuxième Section.

OBSTACLES À LA FIN DE L'HOMME

1. LE PÉCHÉ MORTEL : Mal de Dieu.—Mal de
l'homme.—Ses fruits amers.

1. LE PÉCHÉ VÉNÉL : Sa nature.—Ses effets :
—Ses châtements.

2. CAUSES DU PÉCHÉ : Les tentations.
—Les occasions prochaines.

3. SUITES DU PÉCHÉ : La mort.—Le jugement.
—L'Enfer.—Le Purgatoire.

4. REMÈDES AU PÉCHÉ : La pénitence
Vertu.—La pénitence sacrement.—La conver-
sion.—La miséricorde.—La contrition.

TOME II

TRAIT D'UNION DE LA TERRE AU CIEL OU
RAPPORTS DE LA CRÉATURE AU CRÉATEUR.

La religion.—Jésus-Christ.—Sa vie.
—Sa passion.—Sa résurrection.—Sa divinité.—
Établissement de la religion chrétienne.
CHEMIN DU CIEL OU LE DÉCALOGUE.
Loi de Dieu.—Commandements de Dieu.
—Commandements de l'Église.

TOME III

LE BATAIL DE VOYAGEUR OU MOYEN
D'ARRIVER AU CIEL.

La prière.—La parole de Dieu.—L'Eucharistie.
—La Sainte Communion.—La Sainte
Messe.—L'imitation de Jésus-Christ.—
Les bonnes œuvres.—La vraie dévotion.
—Le travail.—Les souffrances.
—La Providence, etc.—La dévotion à la
Sainte Vierge.—La persévérance, etc.

TOME IV

I. Fêtes de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

II. Fêtes de la Sainte Vierge.

III. Sujets nombreux de circonstance.

DOMINICALES DU CURE DE CAMPAGNE

INSTRUCTIONS SIMPLES ET PRATIQUES

POUR CHAQUE DIMANCHE DE L'ANNEE

Avec une Homélie sur l'Évangile du Jour

SUIVIES DE PLUSIEURS PANÉGYRIQUES ET DE SUJETS DE CIRCONSTANCE

Par M. L'ABBÉ JOUVE,

AUTEUR DU *Missionnaire de la Campagne, etc.*

CINQUIÈME ÉDITION

Trois beaux volumes in-12.—Prix : \$2.50 ; reliés \$3.25

EXTRAIT DE LA PRÉFACE

L'accueil si bienveillant fait au *Missionnaire de la campagne* et à notre *Vie des saints* nous a inspiré la pensée de continuer notre œuvre. Afin d'être plus directement utile à ceux de nos confrères qui exercent au milieu de nos populations rurales, non plus les fonctions de missionnaires, mais celles de pasteurs. Dans ce but, nous leur donnons, dans ces *Dominicales*, une série d'homélies et d'instructions pour tous les dimanches de l'année.

L'évangile du jour sert de base et à l'homélie et à l'instruction ; l'un le développe en entier, l'autre n'en explique qu'un passage. Cette dernière n'est quelquefois qu'indiquée, mais le prédicateur en trouvera toujours le développement dans le *Missionnaire*.

Ces homélies et ces instructions, suivies de plusieurs panégyriques et de divers sujets de circonstance, sont écrites, comme nos œuvres précédentes, simplement et dans un langage à la portée de toutes les intelligences. Elles sont dogmatiques à l'occasion, mais elles sont surtout pratiques visant à amener les auditeurs à l'accomplissement des devoirs de la vie chrétienne.

PRÉPARATION AU GRAND JOUR

OU INSTRUCTIONS SIMPLES ET PRATIQUES POUR

LA PREMIÈRE COMMUNION

FORMANT LA MATIÈRE DE TROIS RETRAITES DIFFÉRENTES

Par M. L'ABBÉ JOUVE,

AUTEUR DU *Missionnaire de la Campagne.*

Un beau et fort volume in-12.—Prix : 88 cts ; relié \$1.13

EXTRAIT DE LA PRÉFACE

Un grand nombre de prêtres, connaissant la simplicité de style de mes autres ouvrages, m'ont vivement engagé à composer dans le même genre un cours d'instructions variées, propres à préparer les enfants à la plus importante action de la vie : *la première communion*.

Désireux de leur être agréable, et aussi par affection pour les enfants que Jésus m'a appris à aimer, j'ai écrit ce petit ouvrage en m'accommodant à leur langage simple et familier.

L'expérience prouve que rien n'est plus difficile que de captiver l'attention des enfants pendant une demi-heure. Toutefois, pour les obliger à suivre les instructions, je me suis efforcé de les rendre accessibles à leur intelligence en les émaillant de comparaisons et de traits historiques qui ne manqueront ni d'intérêt ni de charme.

INSTRUCTIONS SOMMAIRES

SUR

LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

AVEC UN MILLIER DE

TRAITS ET D'EXEMPLES CHOISIS

A L'APPUI DE CHAQUE VÉRITÉ

Par **L'ABBÉ JOUVE,**AUTEUR DU *Missionnaire de la Campagne*

TROISIÈME ÉDITION

2 beaux et forts volumes in-12.—Prix : \$1.88 ; reliés \$2.38

C'est encore aux simples fidèles, aux esprits les moins cultivés que s'adressent les *Instructions sommaires sur la doctrine chrétienne* ; toutefois, pour se mettre beaucoup plus à leur portée, le *Sommaire doctrinal* qui commence chaque chapitre est suivi d'un ou de plusieurs exemples qui viennent le confirmer en l'éclairant : cette part faite à la doctrine en action est même la plus considérable, et il est facile de saisir l'intérêt que peut offrir à d'humbles intelligences cet enseignement, par l'exemple ou par l'histoire. Sans doute peu de fidèles pourront se mettre en main les deux volumes de l'abbé Jouve, mais son enseignement peut arriver à tous par l'intermédiaire des prédicateurs, des directeurs de congrégations, des catéchistes. Les instructions sommaires sont, pour ces dispensateurs de la parole divine, une source abondante où ils puiseront avec utilité les explications les plus correctes, les développements les plus précis, les traits les plus intéressants. Après quelques notions préliminaires sur la nécessité et les moyens de s'instruire dans la religion, le savant auteur commence par l'exposition des vérités que nous devons croire : c'est l'explication ou le commentaire du symbole ; puis il passe aux devoirs qu'il faut remplir, devoirs contenus dans les commandements de Dieu et dans les préceptes de l'Église, il termine ce long exposé par des considérations contre le péché en général et contre les péchés capitaux en particulier, indiquant après chaque péché le remède qui doit en guérir ; une troisième et dernière partie est consacrée à indiquer les moyens que l'Église nous offre pour croire et pour pratiquer ; la grâce la prière qui l'obtient, les sacrements qui la communiquent. C'est le plan ordinaire de toute exposition de l'enseignement catholique ; le mérite spécial de M. l'abbé Jouve est de l'avoir bien rempli. Nous le louons de sa concision, de sa clarté, surtout de l'abondance et de l'excellent choix de ses exemples. Nous le remercions de sa table des matières, rédigée au début même du premier volume, par ordre alphabétique, et qui nous permet ainsi de consulter aisément tout son ouvrage, en indiquant d'une manière précise l'endroit où se trouve l'objet de nos recherches. Aussi bien, M. le curé-archiprêtre de Savines n'est pas un inconnu pour le clergé français : sa considération bien méritée a été solidement établie par ses précédents ouvrages et notamment par son livre : *Le Missionnaire de la campagne*.

LE CATÉCHISTE

DES GRANDS ET DES PETITS

NOUVELLE EXPLICATION SIMPLE, DÉTAILLÉE ET PRATIQUE DU CATECHISME POUR

La Première Communion et la Persévérance

ENRICHIE D'UN GRAND NOMBRE

DE COMPARAISONS ET DE TRAITS HISTORIQUES

Par **L'ABBÉ JOUVE,**

AUTEUR DU *Missionnaire de la Campagne, etc.*

DEUXIÈME ÉDITION

Trois volumes in-12.—Prix : \$2.50 ; reliés \$3.25



APPROBATION [Extrait.]

.....
 L'œuvre fondamentale des Catéchismes, avant comme après la première communion, offre, en ce moment, des difficultés exceptionnelles, vous les avez comprises; et c'est pour aider les parents et les pasteurs à les surmonter que vous avez publié un nouveau livre, *répondant*, comme vous le dites si bien dans votre préface, à *des besoins nouveaux*:

Je vous remercie, je vous félicite de l'idée et de l'exécution.

Vous aimez les enfants et les jeunes gens, on le sent en vous lisant. aussi vous ne vous contentez pas de leur offrir une doctrine sûre, vous la gravez dans l'esprit par la clarté de l'exposition et la simplicité du style, dans l'imagination, par des traits et des exemples heureusement choisis; enfin dans le cœur, par la piété des sentiments.

Cette distinction de votre livre en fera l'utilité et le charme.

Les enfants et les jeunes gens ont besoin de s'attacher, d'ordinaire, cet amour est durable et inspire toute leur vie.

Répondons à ce besoin, le plus profond de leur âge, en les unissant à la religion, à la famille, à la patrie, à nous-mêmes comme représentant ces grandes choses.

.....

Vous facilitez cette grande œuvre par votre nouvelle publication; aussi je suis heureux de la tenir, ainsi que vos précédentes, en vous renouvelant, mon cher archiprêtre, l'expression de mes meilleurs sentiments en Notre-Seigneur.

‡ LOUIS, évêque de Gap. (Actuellement archevêque d'Auch.)